

Tribune libre

Bastien Mancini et Cédric Perrin

La filière drones à l'assaut de la commande publique

LE CONTEXTE ACTUEL témoigne de l'importance stratégique et tactique des drones. Si plus personne n'ose questionner à voix haute leur utilité, notre industrie nationale et européenne reste pourtant marginale. Les grands fabricants de drones sont américains, chinois, turcs, israéliens, ayant bénéficié dès le départ d'un soutien de leurs gouvernements. Parmi eux, certains engendrent des revenus annuels compris entre 300 millions et 3 milliards d'euros et l'on observe leur emprise grandissante en Afrique, en Europe et en Asie. Parce que de la filière drone dépend désormais notre autonomie capacitaire et d'influence, nous devons nous préoccuper de rattraper notre retard. Plusieurs défis sont dès lors à surmonter.

Il s'agit tout d'abord d'orienter les financements vers l'industrie française du drone, que ce soit par l'achat de produits sur étagère (via de la commande publique), par l'investissement capitalistique, et par des programmes de développement et d'innovation. Les donneurs d'ordre pourraient privilégier les approvisionnements en introduisant une majoration de note dans les appels d'offres pour les produits conçus et fabriqués sur le territoire national et européen.

Cycle court. Il s'agit ensuite de réviser nos méthodes de travail. Un objectif déterminé et une stratégie claire pour y parvenir sont indispensables si l'on souhaite bâtir une industrie française du drone forte et agile, capable de s'exporter. Pour cela, nous devons être en mesure de spécifier et développer des produits compétitifs, adaptés au marché international dans un cycle court (4 à

6 ans maximum) ; un programme drone de dix ans ne répondra jamais aux attentes du marché ! Ces courtes échéances imposent de fait une refonte complète de notre processus administratif de définition, d'acquisition et de développement. L'exemple du drone turc Caractère TB-2 prouve qu'une révolution administrative est toujours possible.

Il s'agit enfin de repenser nos modes de gouvernance industrielle. L'excès de prudence nous a parfois conduits à prendre du retard et à passer à côté de certaines innovations. Le mode de fonctionnement des grands consortiums industriels européens témoigne de notre manque d'agilité et de l'inertie qui en découle. Imaginer des « partenariats de confiance » entre la filière drone française et le ministère des Armées permettrait de libérer les initiatives tant civiles que militaires. Ils favoriseraient une meilleure répartition des ressources et une efficacité redoublée, tournée vers l'export et encourageant l'investissement privé. La France compte de nombreuses entreprises innovantes. L'Association des drones de l'industrie française (ADIF) en regroupe une trentaine, qui représentent environ 100 millions d'euros de revenu annuel et 1000 emplois. Les perspectives à horizon 2030 sont de multiplier par au moins 10 ces chiffres. Pour y parvenir, l'ADIF pourrait être un des interlocuteurs de l'Etat, ce « partenaire de confiance » avec lequel construire une filière nationale de drones en mesure de fournir une production souveraine.

Bastien Mancini est président de l'association des drones de l'industrie française (ADIF). Cédric Perrin est sénateur du Territoire de Belfort.